**Macintosh HD:Users:gschultze:Desktop:LU_EN_1C_CMYK_POS-4.pdf**

**Fonds pour l’avancement de la recherche autochtone**

**Principes directeurs**

Située sur le territoire traditionnel de la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek et comptant 25 membres autochtones du corps professoral, l’Université Laurentienne est fort bien placée pour faciliter et mener des recherches interdisciplinaires avec des communautés et peuples autochtones. Son engagement envers le soutien à la recherche autochtone concorde avec sa vision qui est de promouvoir la sensibilisation interculturelle au moyen de pratiques universitaires respectueuses et adaptées, de la participation et de la collaboration. Grâce à des investissements stratégiques dans ce type de recherche, l’Université Laurentienne veut améliorer la compréhension des systèmes de connaissances, des expériences et des aspirations des peuples autochtones, promouvoir des relations fructueuses et durables avec eux et mieux répondre aux défis uniques que connaissent les peuples autochtones et allochtones. Afin d’encourager et d’appuyer des initiatives de recherche autochtone à la Laurentienne, de renforcer la capacité de recherche dans ce domaine dans le nord de l’Ontario, de créer et de consolider des réseaux régionaux et nationaux de collaboration, et de répondre à l’appel à l’action de la Commission de vérité et de réconciliation, l’Université Laurentienne a établi le Fonds pour l’avancement de la recherche autochtone (FARA).

Les objectifs du FARA sont donc les suivants :

1. stimuler la collaboration et le réseautage en matière de recherche autochtone;
2. améliorer la capacité de recherche autochtone;
3. fournir à la communauté de recherche et aux chercheurs la possibilité de déterminer des sujets de recherche importants pour la plupart des peuples autochtones;
4. permettre à la communauté de recherche de la Laurentienne d’améliorer son accès à des fonds externes de recherche autochtone.

**Admissibilité**

Les candidats doivent être membres à plein temps du corps professoral de l’Université Laurentienne et mener des recherches dans n’importe quel domaine touchant les Autochtones qui concordent avec le Plan stratégique de recherche de l’Université Laurentienne.

**Échéances et conditions de financement**

Les dates limites de soumission des demandes au FARA sont le 1er février et le 1er octobre de chaque année. La proposition complète devrait être téléchargée dans le portail ROMEO (<https://romeo.laurentian/romeo.researcher>). Les membres du corps professoral peuvent présenter une demande par an et un projet de recherche ne peut être financé qu’une seule fois. Le vice-recteur à la recherche prendra les décisions relatives au financement en se basant sur la recommandation d’un comité désigné qui comptera des experts autochtones.

Utilisation des fonds

* Les fonds doivent être dépensés dans l’année où ils ont été attribués et ne peuvent pas être reportés.
* Les fonds doivent être utilisés uniquement pour les dépenses admissibles indiquées à la fin de ce document.

Montant du financement

* Chaque membre du corps professoral peut demander un maximum de 5 000 $ par proposition.
* Les centres de recherche peuvent demander un maximum de 10 000 $ par proposition.

Critères de sélection

* L’évaluation des demandes reposera sur le contexte, le plan du projet, les résultats escomptés, la description de la façon dont le projet fera avancer la recherche autochtone à la Laurentienne, le délai d’exécution, les références, les participants et le budget justifié.
* Les demandes doivent montrer la participation de la communauté autochtone ou un engagement à renforcer la capacité de chercheurs autochtones.
* Format de la proposition :
  1. maximum de 4 pages;
  2. le texte doit être dactylographié à interligne simple avec une police d’au moins 12 points et des marges d’un pouce tout autour;
  3. les pages doivent être numérotées avec des chiffres arabes (1, 2, 3, etc.).
* Les demandes devraient inclure le curriculum vitae qui documente les activités de recherche passées et présentes de leur auteur.
* La priorité sera donnée aux demandes qui comportent un objectif et une échéance clairs pour :
  1. développer des demandes de financement externes;
  2. produire des résultats de recherche mesurables (comme des publications dans des revues à comité de lecture, un document stratégique, des documentaires, des innovations artistiques, etc.).

Rapports

* Les candidats retenus devront remettre au vice-recteur à la recherche un rapport final dans les trois mois suivant la fin de la période de financement.

Dépenses admissibles

* Rémunération d’étudiants des cycles supérieurs ou auxiliaires de recherche
* Fournitures
* Préparation d’articles ou de livres à publier
* Réseautage et ateliers de préparation de demandes de financement externe
* Bases de données, télécommunications, technologie de l’information et outils de recherche